



## ► Mairie

Les guichets des services publics municipaux restent ouverts. Pour limiter le brassage, merci de veiller à privilégier les rendez-vous et, lorsque vous en avez la possibilité, le recours aux services dématérialisés.

► Retrouvez-les dans la rubrique « En 1 Clic » (Formalités administratives pour l'État civil et les démarches liées à l'urbanisme; Espaces familles pour les réservations et paiements des services périscolaires).

## ► Ecoles

Écoles, collèges et lycées ont ré ouverts leurs portes le 2 novembre, malgré le confinement nationale de la population. Le renforcement du protocole sanitaire publié le 29 octobre 2020 permet de maintenir la sécurité sanitaire des enfants et adolescents continuant à se rendre sur place, notamment afin de renforcer le respect des gestes barrières, nettoyage et désinfection des lieux, limiter les brassages de personnes en maintenant des groupes de classe.

► A Morlaix, les écoles et les services périscolaires gérés par la Ville (crèche, garderie du matin et du soir, restauration du midi) continuent à accueillir les élèves. Le protocole sanitaire renforcé impose le port du masque dès 6 ans. Il prévoit notamment de limiter les brassages en dehors des temps scolaires (temps de récréation, de restauration, périscolaires). La désinfection des sols et des points de contact implique une forte mobilisation des agents morlaisiens. Une réorganisation partielle de leur temps d'activité permet d'assurer la continuité de ces services essentiels.

## ► Culture

L'ensemble des équipements culturels municipaux (Langolvas, la maison à Pondalez...) est temporairement fermé au grand public. Les événements publics sont quant à eux ajournés ou annulés. Pour vous faire patienter, vos artistes préférés vous réservent quelques surprises sur la page Facebook de la Ville.

## ► EHPAD

Dans un courrier du 03 novembre 2020, Olivier Veran le ministre des Solidarités et de la Santé et Brigitte Bourguignon, la ministre déléguée chargée de l'Autonomie dressent le constat d'un lourd tribut payé par les personnes âgées, notamment celle de nos concitoyens en EHPAD. Aujourd'hui, ils seraient près de 10 % à être touchés par le Covid-19.

► A Morlaix, pour faire face à cette nouvelle vague de l'épidémie, les agents de l'EHPAD sont plus que jamais mobilisés pour faire appliquer les protocoles établis au regard des mesures légales prises dans le cadre de l'Etat d'Urgence Sanitaire (EUS). Le Président de la République l'a lui-même rappelé lors de son allocution du 28 octobre 2020, protection et maintien du lien social des résidents d'EHPAD sont compatibles.

► Morlaix s'inscrit donc dans le cadre légal national qui autorise les visites : elles se font uniquement sur rendez-vous à l'EHPAD de La Boissière.

## ► Bibliothèque

Avec la modification du décret du 29 octobre, les bibliothèques peuvent accueillir du public « pour le retrait et la restitution de documents réservés ». Place au service «click & collect». Comment cela fonctionne ? Il vous suffit de réserver via le site internet de votre bibliothèque et d'attendre un mail de notification de mise à disposition... ça y est, vous pouvez venir récupérer votre commande !

## ► Sport

La ministre déléguée en charge des Sports, Roxana Maracineau, a appelé les collectivités à rendre effective l'autorisation du maintien des activités sportives pour les personnes prioritaires (enfants en accueil scolaire et périscolaire, sportifs professionnels...).

► L'ensemble des équipements sportifs municipaux (à savoir les salles de sports et la piscine de La Boissière) est donc temporairement fermé au grand public, et ce, jusqu'au 1er décembre. Néanmoins, les publics prioritaires précités sont autorisés à les utiliser.

**La Ville de Morlaix accompagne tous ses habitants pendant le confinement. Vous rencontrez des difficultés nouvelles et ne savez pas où vous orienter ? Appelez le 0 800 029 600 : un agent vous accompagne du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.**